

FORMATION INCENDIE

PAR FORMATEURS BREVETÉS CNPP

- Des programmes conformes aux exigences du code du travail.
- Un programme visuel et pratique basé sur la réalisation de gestes.
- Un outil pédagogique s'adaptant à certaines de vos spécificités (feux d'écran informatique, de friteuse, etc.)

cours pratiques

1. - Exercice d'étouffement du feu avec une serpillière humide.
2. - Utilisation des extincteurs sur feux réels (bacs gaz homologués)
3. - Exercice d'évacuation
(sur point de rassemblement avec guide et serre-fil).



CHARTE QUALITÉ

- Nos extincteurs sont certifiés NF EN3, garantis 1 an et vérifiés selon les normes AFNOR NF S 61.919. Installation selon la norme APSAD R4
- Un choix et une étude sur le coût de l'entretien, vous seront proposés gratuitement sur la base d'un de nos contrats le plus adapté à vos besoins.
- Le rappel annuel de maintenance est fait automatiquement par courrier, 8 jours avant notre passage.
- Nos extincteurs sont mis en service, installés selon les normes en vigueur et vérifiés par du personnel qualifié. Sur demande, un certificat de conformité N4 et un compte rendu Q4, pourront vous être délivrés.
- Une fiche de satisfaction vous sera communiquée après toute intervention et sera examinée avec la plus grande attention afin de répondre au mieux à vos besoins.

NOTRE CERTIFICATION EST LE GAGE DE VOTRE SATISFACTION ET DE VOTRE SÉCURITÉ

Nous sommes certifiés APSAD NF SERVICE
N° d'agrément : 531/08/04-285

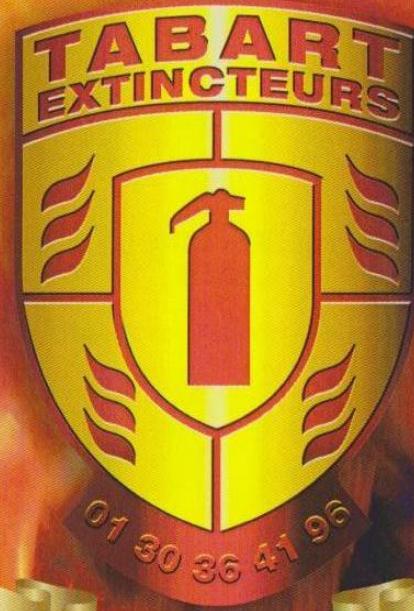


Service d'installation et de maintenance des extincteurs
(règlement 14 - NF 285)



Siège Social : 112 rue Nationale - 60590 TRIE-CHÂTEAU
SIREN 402 321 269 - Code APE 2829 B

Prévention et Sécurité Incendie



Plus de 30 ans d'expérience

TABART EXTINCTEURS
29-31 rue de l'Isle-Adam
95540 Méry-sur-Oise
Tél. : 01 30 36 41 96 - Fax : 01 34 48 16 80
E-mail : tabart.ext@wanadoo.fr
Site : www.tabart.com

ATTENTION

IL Y A EN FRANCE ACTUELLEMENT...



■ 1 incendie toutes les 2 minutes dans les lieux d'habitation.

■ 1 incendie toutes les 10 minutes chez les commerçants, artisans et agriculteurs.

POUR SE PROTÉGÉR CONTRE LES RISQUES, IL EXISTE :

■ Des extincteurs et RIA (Robinetterie Incendie Armée) pour agir contre le feu.



■ Des détecteurs de fumée, de gaz, de monoxyde de carbone, pour être alerté.

■ Des bacs à sable, couvertures anti-feu et des blocs d'éclairages de sécurité, pour se prémunir du feu.



■ De la signalétique spécifique ainsi que des plans d'évacuation, pour s'orienter en cas d'incendie.



TARIF DÉGRESSIF EXTINCTEURS 2010/2011

CERTIFIÉS NF EN3

Quantitatif	POUDRE POLYVALENTE ET BI-EX						
	1 kg	2 kg	3 kg	4 kg	6 kg	9 kg	50 kg
de 1 à 4	45	85	115	145	165	205	1050
de 5 à 9	35	60	105	125	145	175	900
de 10 à 30	30	45	95	105	115	140	750
de 31 à 49	25	40	70	90	95	115	550
50 et plus	Nous consulter						

Quantitatif	EAU SIMPLE ET EAU AVEC ADDITIF			
	6 L	9 L	6 L ad	9 L ad
de 1 à 4	140	160	155	185
de 5 à 9	105	135	115	145
de 10 à 30	85	105	95	115
de 31 à 49	75	95	85	105
50 et plus	Nous consulter			

Quantitatif	CO ₂		
	2 kg	5 kg	10 kg sur roues
de 1 à 4	205	300	1200
de 5 à 9	155	255	1010
de 10 à 30	115	195	850
de 31 à 49	95	155	750
50 et plus	Nous consulter		

Quantitatif	TARIF ÉCHANGE STANDARD CO ₂ AVEC REPRISE - Hors pose	
	2 kg	5 kg
de 1 à 4	125	185
de 5 à 9	95	165
de 10 à 30	85	115
de 31 à 49	75	105
50 et plus	Nous consulter	

TARIF DES FORFAITS D'ENTRETIEN

- DES EXTINCTEURS, SELON NF 61.919 - NF 61.922
- DES RIA ET BAES SELON NORMES EN VIGUEUR

FORFAIT N° 1	
Contrat classique de révision annuel	
Toutes fournitures liées à l'entretien (hors quinquénale et hors décennale)	
Tarif Hors Taxes	
de 1 à 10 appareils	15,00 € HT
de 11 à 30 appareils	12,00 € HT
de 31 à 60 appareils	11,00 € HT
de 61 à 100 appareils	10,00 € HT
de 101 à 200 appareils	9,00 € HT
201 et plus	8,00 € HT

FORFAIT N° 2	
Contrat Formule «Tout Compris» avec révision annuelle et additionnelle quinquénale (hors décennale)	
Tarif Hors Taxes	
de 1 à 9 appareils	26,00 € HT
de 10 à 20 appareils	25,00 € HT
de 21 à 50 appareils	24,00 € HT
de 51 à 100 appareils	23,00 € HT
de 101 à 200 appareils	22,00 € HT
201 et plus	20,00 € HT



L'incendie domestique représente un grave problème en France, avec un bilan alarmant, dont les conséquences sont souvent dramatiques.

Quand il ne tue pas, l'incendie entraîne chez les victimes de graves séquelles physiques, respiratoires, traumatiques et psychologiques.

L'incendie d'habitation est la seconde cause de décès par accident domestique chez les jeunes enfants (après la noyade). Les statistiques relatives au nombre de décès consécutifs à un incendie annoncent 800 décès par an, sur la base des chiffres publiés par les S.D.I.S (Services Départementaux d'Incendie et de Secours). Ce ne sont pas moins de 6 000 à 10 000 victimes d'incendies d'habitation qu'il faut déplorer chaque année.

Plus de 30 incendies par jour résultent :

- d'inattention,
- d'imprudence
- de comportements négligents

Les interventions pour incendie

98 113 incendies d'habitation ont nécessité l'intervention des sapeurs pompiers en 2008.

Les chiffres des incendies domestiques

- Un incendie a lieu toutes les 2 minutes
- 1 personne sur 2, victime d'un incendie, décède ou est hospitalisée dans un état grave
- 2/3 des victimes sont tuées par les fumées
- 1 incendie sur 4 est dû à une installation électrique défectueuse
- 70 % des incendies se déclarent la nuit
- 260 000 sinistres enregistrés par les assureurs, soit un coût moyen de 5.025 €.

Le coût des incendies domestiques s'élève à environ 1,3 milliard d'euros

NOTRE CERTIFICATION EST LE GAGE DE VOTRE SATISFACTION ET DE VOTRE SÉCURITÉ

Nous sommes certifiés APSAD NF SERVICE - N° d'agrément : 531/08/04-285



Service d'installation et de maintenance des extincteurs
(règlement 14 - NF 285)

TABART EXTINGUEURS
29-31 rue de l'Isle-Adam • 95540 Méry-sur-Oise
Tél. : 01 30 36 41 96 - Fax : 01 34 48 16 80
E-mail : tabart.ext@wanadoo.fr
Site : www.tabart.com

Formation Incendie



Des formations adaptées
aux risques des entreprises

DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE PRÉVENTION INCENDIE

L'actualité démontre chaque jour combien la prévention des risques incendie et la formation du personnel sont nécessaires pour faire face au départ d'un incendie.

Les exercices de sécurité pratiqués régulièrement permettent de sauver des vies : la nôtre, celles de nos collaborateurs et celles du public fréquentant nos établissements.

Des services de sécurité, organisés et compétents, permettent d'accroître l'efficacité d'intervention des secours publics. Ils peuvent réduire significativement les pertes matérielles causées par un incendie et diminuer les coûts des primes d'assurances.

Vos besoins

- Informer et former vos salariés à la prévention incendie.
- Dispenser des formations pratiques et appropriées à la fonction de vos salariés en tenant compte de l'environnement de travail.
- Intégrer la nature des risques encourus et l'activité (matériaux, processus, horaires...)

Code du travail, art. R232-12-21 :
le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à utiliser les moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires".

Etablissements de soins, art. U47 du 10 décembre 2004 :
"tout le personnel doit être formé en vue de limiter l'action du feu et d'assurer le transfert horizontal ou à l'évacuation".

Etablissements pour personnes âgées et personnes handicapées, art. J39 du 10 novembre 2001 :
"les exercices doivent avoir lieu au moins une fois par semestre"

Services de sécurité incendie et assistance à personne (SSIAP) arrêté du 2 mai 2005 :
"obligation de formation, de diplômes, de recyclage tous les 3 ans"

CATÉGORIES DE FORMATION

Formation en intervention incendie :

Des actions de formation pratique, en situation réelle, sur générateur de flamme avec utilisation de moyens d'extinction (extincteur eau, poudre, CO₂, serpillière humide...)

Formation à l'évacuation :

Des actions, ainsi que des techniques de formation liées à l'organisation et à l'évacuation du personnel (guide et serre files) : exercices en situation d'urgence (alarme, locaux enfumés...)

Formation à l'utilisation des différents moyens de sécurité et prévention incendie :

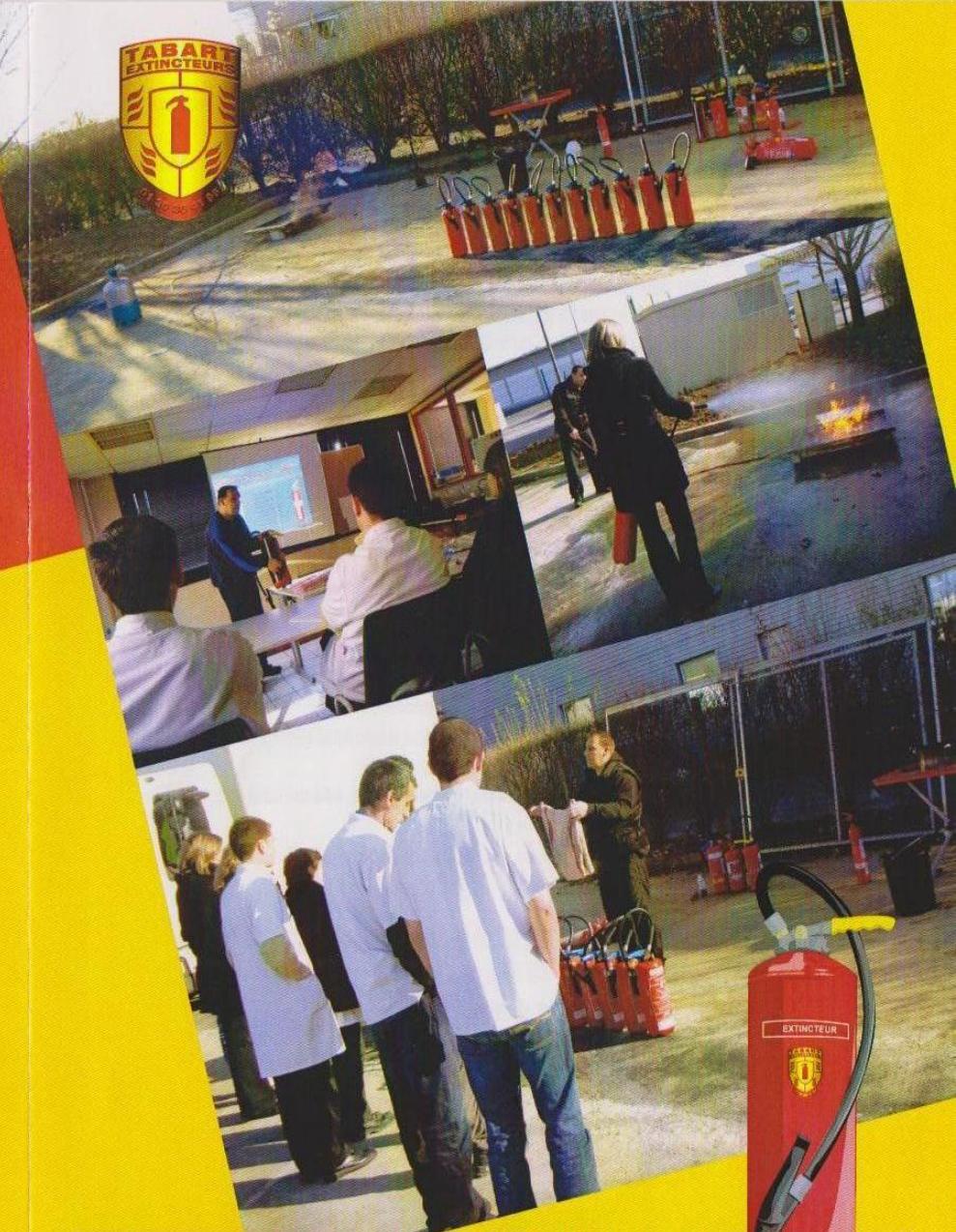
Robinetterie incendie armé, désenfumage, alarme.

Formation aux gestes qui sauvent et aux premiers secours.

Un certificat d'aptitude est délivré au terme de ces formations qui répondent aux normes en vigueur (code du travail R 232.12.20, R 232.12.21)

Formation	Désignation	Durée session	Candidats	Tarif HT
F.1	Sensibilisation et initiation	2h30	1 à 6	450,00 €
F.2	Sensibilisation et initiation	2h30	7 à 12	650,00 €
F.3	Equipier première intervention	4h00	1 à 6	700,00 €
F.4	Equipier première intervention	4h00	7 à 12	850,00 €
F.5	Guide serre files, évacuation	2h00	1 à 6	450,00 €
F.6	Guide serre files, évacuation	2h00	7 à 15	550,00 €
F.7	A.F.P.S*	12h00	1 à 5	550,00 €
F.8	A.F.P.S*	12h00	6 à 10	950,00 €

* Attestation de Formation aux Premiers Secours



**DES FORMATIONS SUR MESURE
EN FONCTION DE VOS BESOINS
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER**